

2010/2169 - Attribution d'une subvention de 15 000 euros à l'Association "Montchat en Fête" pour l'organisation de festivités dans le 3^e arrondissement, les 11 et 12 juin 2010 - Approbation d'une convention mixte (Direction de la Communication Externe) (BMO du 15/02/2010, p. 0231)

Rapporteur : Mme VALLAUD-BELKACEM Najat

Mme VALLAUD-BELKACEM Najat, rapporteur : Monsieur le Maire, dans le 3^e arrondissement sur le quartier de Montchat, l'Association Montchat en Fête qui a pris avec succès le relais de l'ancienne association des Fêtes de Montchat, compte organiser cette année la traditionnelle fête de Montchat en lui donnant peut-être un petit coup d'éclat, avec une série de manifestations qui animeront le quartier et un grand nombre d'acteurs impliqués. Donc, nous vous proposons de la soutenir à hauteur de 15.000 €.

Mme REYNAUD Blandine : Monsieur le Maire, chers Collègues, la subvention que vous nous demandez de voter pour l'organisation des Fêtes de Montchat est de 15.000 €. Permettez-nous de nous étonner de ce montant important.

Nous connaissons tous le succès public des Fêtes de Montchat et nous avons à cœur que cette tradition festive perdure, sous quelque nom que ce soit. Ce qui nous interpelle, ce sont les bonds qu'a fait cette subvention au fil du temps :

- en 2002 : 1.500 €,
- de 2003 à 2007 : 0 € et pourtant les fêtes ont battu leur plein,
- en 2008, date du cent cinquantième de ces fêtes, on passe subitement à 20.000 €,
- 0 € en 2009.

Pour cette année, vous nous demandez d'attribuer 15.000 € à une toute nouvelle association. Comment justifiez-vous ce mouvement de yoyo ?

En comparaison, le Pardon des Mariniers, autre grande fête populaire de quartier qui réunit chaque année plusieurs milliers de personnes, s'est battu pendant des années pour obtenir finalement 5.000 € et un soutien de communication de la part de la Ville, une aide qui n'a pas évolué depuis des années.

Ce dossier nous amène en fait à vous poser plus largement et pour la énième fois la question : sur quels critères les subventions sont-elles attribuées et comment les montants sont-ils définis ? Des explications que nous ne sommes pas les seuls à vous demander puisqu'une élue de votre propre majorité s'en est elle-même émue lors de la dernière commission Culture.

Merci de nous apporter enfin des réponses concrètes et des explications claires.

M. LE MAIRE : C'est qui ? Mme Vallaud-Bekacem ? Madame Vallaud-Belkacem va nous donner quelques éléments de réponse.

Mme VALLAUD-BELKACEM Najat, Adjointe : D'abord l'élue qui s'est émue lors de la dernière commission s'est prononcée sur un autre dossier. Quand elle a eu la réponse à sa question, elle était tout à fait d'accord, c'est juste une précision. Mais pour en revenir à votre interrogation :

la variation dans les subventions accordées ces dernières années s'explique assez facilement. Si vous reprenez ces deux dernières années, en 2008 les Fêtes de Montchat ont bénéficié d'une aide de la Ville de Lyon de 20.000 €, c'était l'année où nous fêtions le 150^e anniversaire de ce quartier. L'année dernière, nous étions dans une période de transition dans laquelle justement se construisait ce passage de relais que j'évoquais tout à l'heure, entre l'Association de Jean Charvaz et la nouvelle association donc, présidée par un jeune homme d'une vingtaine d'années, Jérémie Loir.

Durant cette période de transition, de nombreuses associations sont intervenues bénévolement pour organiser en 2009 une fête qui n'était qu'un prémice de ce qui se passera cette année. Cette année donc, en coordination avec l'ensemble du tissu associatif de ce quartier, c'est-à-dire le comité d'intérêt local, la MJC Montchat, l'AS Montchat, les associations de commerçants, l'Association « Montchat en fête » organisera de belles fêtes les 11 et 12 juin prochains.

La subvention de 19.000 euros est donc une forme de coup de pouce qui peut paraître important mais qui ne sera pas de cette importance dans les années à venir. Elle se justifie notamment par la remise en état du matériel qui n'avait plus servi ces dernières années. Ceux qui connaissent bien Montchat ou le 3^e arrondissement, savent que la précédente association s'était un peu essoufflée dans cette organisation des fêtes de Montchat, nous voulons vraiment leur redonner un coup d'éclat. Donc, il y a une volonté politique claire de soutenir ce tissu associatif du quartier Montchat.

Je voudrais quand même vous dire, puisque vous évoquez le Pardon des Mariniers, que quelle que soit mon étiquette politique, lorsque je revêts ma casquette « soutien aux événements à la Ville de Lyon », je fais toujours très attention à ce qu'un arrondissement ne soit pas privilégié par rapport à un autre. Donc, je m'en veux de le dire devant le Maire du 3^e arrondissement parce que cela va faire naître chez lui quelques velléités, mais je voudrais vous préciser que l'année dernière, le 2^e arrondissement puisque c'est celui que vous citez, a été aidé par ma délégation à hauteur de 11.000 €. (Vous voyez qu'on est dans des montants raisonnables Monsieur Brumm, vous qui êtes à mes côtés et qui soupirez à chaque fois que je parle d'événementiel).

11.000 euros donc pour le 2^e arrondissement contre, tenez-vous bien 1.500 € pour le 3^e arrondissement ! Donc, je crois qu'il n'y a pas de comparaison possible et que soutenir un événement comme celui-là qui, encore une fois, mobilisera l'ensemble du tissu associatif, culturel, sportif, commerçant, d'un quartier tout entier, c'est la moindre des choses qu'on puisse le faire et un véritable coup de pouce qu'on donne à cette association qui, pour nous, est le symbole de ce que nous passons toute l'année à prêcher, à savoir le renouvellement du tissu associatif, le fait de voir arriver des gens nouveaux, un peu plus jeunes, qui prennent des responsabilités.

Pour finir, je souligne qu'en Conseil d'arrondissement en tout cas avec les élus du 3^e, qu'ils soient de la Majorité ou de l'Opposition, ce dossier a bien sûr fait l'unanimité.

M. LE MAIRE : Vous voyez, Madame Reynaud, il ne faut pas voir le mal partout. Vous demandez des explications, on vous les donne !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)